



Fédération Suisse des Retraités
Schweizerische Rentnervereinigung
Federazione svizzera dei pensionati

24.3.2016

Communiqué de presse

Augmentation du montant maximal des loyers pris en compte pour les prestations complémentaires

Une décision choquante de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national

Bien que le plenum du Conseil national ait refusé, le 22 septembre 2015, de renvoyer l'adaptation des loyers dans les prestations complémentaires aux calendes grecques, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N) a décidé de bloquer à nouveau cette révision pourtant urgente, par une voix de majorité. C'est tout simplement choquant et désolant. Choquant, parce que cette décision s'attaque aux plus faibles de la société qui doivent rogner sur leurs besoins vitaux pour pouvoir payer leur loyer. Désolant parce que la nouvelle commission ne tient pas compte d'une décision de ce même conseil en septembre dernier. La Fédération Suisse des retraités (FSR) dénonce cette tactique dilatoire de la majorité de la commission et recommande à l'ensemble du Conseil national de corriger cette décision en entrant en matière immédiatement sur le projet du Conseil fédéral.

Pourtant, tout le monde sait que les PC actuelles ne tiennent pas compte de l'augmentation des loyers de 21 % intervenus depuis 2001, date de la dernière révision. Or, les bénéficiaires des PC dans la vieillesse ne sont pas des profiteurs. Ils sont pauvres, souvent malades, et doivent compter sur les prestations complémentaires pour se maintenir à flot. Ils font tous partie de cette tranche de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Vouloir attendre que le Conseil fédéral présente un message sur la révision globale des PC est un coup dans le dos des bénéficiaires dans le besoin.

Fédération Suisse des Retraités

Président : M. Pillonel, 1470 Lully Tel. 026 663 21 42 Mobile 079 414 86 10